

## NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT

### Equipe de deux Consultants – Elaboration de la stratégie de sortie du Programme d’Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC)



Date : 05/03/2019

<b>Pays :</b>	<b>TOGO</b>
<b>Titre du poste :</b>	Consultant National– Elaboration de la stratégie de sortie
<b>Objet de la mission :</b>	Mettre en place un dispositif institutionnel capable de pérenniser une fourniture de services de qualité et d’assurer leur impact à long terme sur les bénéficiaires après le retrait du PNUD
<b>Durée :</b>	<b>1,5 mois</b>
<b>Date estimée de début du contrat :</b>	<b>1<sup>er</sup> Avril 2018</b>

Prière d’envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail [procur.pudc.tg@undp.org](mailto:procur.pudc.tg@undp.org) avec mention de la référence et l’intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue au plus tard le 22/03/2019 à 10 h 00, heure locale de Lomé.**

#### **I. Contexte :**

Le Gouvernement de la République Togolaise a approuvé un important programme d’urgence visant à contribuer à l’amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base dans les régions, préfectures et cantons du Togo. Le Programme d’Urgence de Développement Communautaire (PUDC)<sup>1</sup> est exécuté par le Programme des Nations Unies pour le Développement au Togo (PNUD) et vise à :

- Renforcer l’accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base ;
- Renforcer les capacités de l’administration centrale et ses services techniques, directions régionales, celles des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, maîtrise d’ouvrage/œuvre et gestion d’infrastructures et d’équipements communautaires ;
- Promouvoir l’entrepreneuriat rural, renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole à travers l’accès aux techniques et aux équipements de production et de transformation ainsi que la facilitation de l’accès aux services financiers en partenariat avec les structures déjà mises en place ;
- Développer et mettre en place un système de géolocalisation, suivi-évaluation géoréférencé des infrastructures et équipements à même de renseigner sur les progrès du Projet et au-delà, servir au suivi des investissements/réalisations de l’Etat dans les différentes régions.

C’est dans ce contexte et dans le but de satisfaire la demande sociale croissante que le Gouvernement du Togo, avec l’appui technique du PNUD, a décidé de mettre en œuvre un « Programme d’Urgence de Développement Communautaire (PUDC) » qui vise à contribuer à l’amélioration significative des

<sup>1</sup> Dans tout ce document, le PUDC, le programme et le projet sont utilisés de façon interchangeable.

conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base et la réduction des inégalités sociales au Togo. Ce programme qui s'inscrit dans l'axe 2, 3 et 5 de la SCAPE<sup>2</sup> (2013-2017) ou dans l'axe 3 de l'actuel Plan national de développement (PND (2018-2023)) a pour objectifs spécifiques :

- Le renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base (pistes rurales, infrastructures d'éducation et de santé et équipements adéquats, hydraulique et assainissement public, énergie, infrastructures sociocommunitaires, facteurs de production agricoles (aménagement de grands espaces de production, équipements de production et de transformation agricole, appuis multiformes) etc. ;
- Le renforcement des capacités des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en leadership et maîtrise d'ouvrage/œuvre et gestion communautaire ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole à travers l'accès aux techniques de production et de transformation et la facilitation de l'accès aux services financiers ;
- Le développement et la mise en place d'un système de suivi-évaluation géoréférencé à même de renseigner des progrès du projet et de servir au pilotage de la politique sociale du gouvernement.

Le PUDC est structuré en quatre composantes dont la mise en œuvre devrait avoir des effets immédiats sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et sur la protection de l'environnement afin de permettre aux ménages de mieux gérer les risques. Ces composantes sont les suivantes :

Composante 1 : Développement d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base ;

Composante 2 : Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux ;

Composante 3 : Développement de l'entrepreneuriat rural ;

Composante 4 : Développement d'un système de géolocalisation des infrastructures.

Le Programme permettra en outre, d'éviter les pertes irréversibles de capital humain et d'amener les communautés à mettre en œuvre un système d'interactions communautaires afin de renforcer les stratégies endogènes d'adaptation face aux chocs exogènes ou catastrophes.

Le PNUD, en acceptant de mettre en œuvre ce projet ambitieux en trois ans, s'est investi à mobiliser les parties prenantes nationales pour leur appropriation de ses processus, démarches et procédures ; mobilisation qui a permis aujourd'hui d'atteindre des résultats appréciables en un temps record. Conscient également que le développement est un processus continu et qu'il est important de maintenir cette continuité, la pérennité et la viabilité des investissements constituent les plus grands défis de ce projet.

C'est pourquoi dans la stratégie de mise en œuvre, les aspects relatifs à l'appropriation nationale ont été pris en compte aux différentes étapes du projet, qu'il s'agisse de l'identification des besoins que de la mise en œuvre et le suivi des activités du programme. Ainsi, la formulation et la mise en œuvre du PUDC se sont assurées de la forte implication des communautés bénéficiaires et des structures pérennes de l'Etat (niveau central et décentralisé) et de l'alignement des activités du programme sur les politiques sectorielles pour faciliter l'appropriation nationale à toutes les étapes et échelles de gestion. A titre d'exemple, les agences ou entités nationales sont sollicitées en conformité avec les

---

<sup>2</sup> SCAPE : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi : (Axe1 : Développement des secteurs à fort potentiel de croissance, Axe2 : Renforcement des infrastructures économiques, Axe3 : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi et réduction des déséquilibres régionaux, Axe4 : Renforcement de la gouvernance et Axe5 : Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable).

directives du document de projet pour apporter mettre en œuvre certaines activités où leurs avantages comparatifs est clairement établi. Cette collaboration des structures nationales en tant que parties responsables est effectuée par la signature de lettres d'accords (LOA).

Il est également prévu le transfert des compétences par le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux, des ouvrages réalisés à la partie nationale à la fin du programme.

Cependant, la problématique de la durabilité des infrastructures construites et/ou réhabilitées et de la reproduction des stratégies utilisées et interventions effectuées par le programme demeure une préoccupation récurrente des autorités et prend une dimension particulière dans la cadre d'un programme d'urgence mise en œuvre par une agence d'exécution dont la mission est limitée dans le temps.

Ces préoccupations se situent à plusieurs niveaux :

1. **Les capacités institutionnelles** : l'existence d'un cadre institutionnel favorable à la poursuite des interventions réalisées dans le cadre du projet marqué par la capacité d'intégration des bénéficiaires à moyen et long terme des programmes dans le fonctionnement actuel des ministères sectoriels, agences et départements étatiques. A cette préoccupation, s'ajoute la stabilité institutionnelle liée à la disponibilité d'expertise adéquate pour mener des interventions similaires dans le cadre d'autres programmes et projets gouvernementaux ainsi que le développement d'options d'arrangements institutionnels optimaux pour s'assurer de la pérennisation des réalisations du programme ;
2. **Viabilité économique et financière** : la disponibilité des ressources financières pour pérenniser certaines actions relatives à la soutenabilité des interventions du programme. C'est le cas de la mise en œuvre du cantonage pour la durabilité des pistes rurales.
3. **Implication des communautés bénéficiaires** : l'implication des bénéficiaires pour les activités de pérennisation relatives au maintien en bon état des infrastructures et ouvrages construits et/ou réhabilités ainsi que le renforcement de leur capacités et leurs organisations en groupements pour la gestion des infrastructures communautaires.

Au-delà de la phase de mise en œuvre et de transition, il est important de mettre en place un dispositif pérenne de gestion des réalisations avec des structures compétentes et des missions d'accompagnement clairement identifiées pour chaque secteur d'intervention du programme.

Pour pouvoir y arriver, le PNUD prévoit de recruter une mission de consultation pour l'assister dans la conception d'une stratégie de sortie qui consistera à :

- Mettre en place un dispositif qui permettra au Gouvernement du Togo de recevoir, entretenir et gérer le patrimoine d'infrastructures et services réalisés ;
- Pérenniser le bénéfice des services après le retrait du PNUD ;
- Mettre en œuvre des programmes ou projets similaires avec la même approche.

Sous l'autorité du Représentant Résident Adjoint du PNUD et la supervision directe du Directeur des Opérations du PUDC, les consultants accompliront les tâches suivantes :

## II. FONCTIONS

La mission du consultant est d'accompagner le PNUD et le Gouvernement du Togo dans la définition des phases nécessaires pour la mise en place d'une stratégie de sortie efficace et réaliste dans la mise en œuvre du PUDC.

Il s'agit spécifiquement pour le consultant d'atteindre les objectifs suivants :

- Rencontrer les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Revisiter la documentation requise ;
- Définir une stratégie de sortie du PNUD en plusieurs phases ;
- Rédiger un rapport reprenant les différentes étapes nécessaires pour la bonne réalisation de la stratégie de sortie.

La mission sera conduite par une équipe de deux consultants :

- Un consultant International chef de mission de formation universitaire en économie de développement/ économie institutionnelle ou discipline connexe, professionnel d'analyse stratégique en développement économique et social avec au moins un diplôme de troisième cycle universitaire
- Un consultant national en appui en socio-économie, économie rurale, ayant une parfaite connaissance de l'administration togolaise, de son fonctionnement et maîtrisant les contours des programmes ou stratégies nationales ; l'expert national qui viendra en appui l'expert international

Cet appel à candidature concerne le consultant national.

### **Méthodologie :**

L'approche méthodologique décrite dans cette section est flexible et susceptible d'amendements si leurs pertinences sont avérées, notamment en ce qui concerne la cohérence des méthodologies des consultants sélectionnés pour effectuer cette mission. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre le PNUD et les consultants en tenant compte des objectifs de l'étude et la spécificité des secteurs.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter les étapes suivantes :

- a) **Analyse documentaire** : C'est la revue et l'évaluation de toutes les sources d'information pertinentes sur le PUDC. Il s'agira sans exhaustivité du document du projet, des rapports des comités techniques et du comité de pilotage du projet, des documents de projets en lien avec les produits du projet, des rapports périodiques du projet et des autres partenaires du projet. Cette analyse sera supportée par des interviews et entretiens avec les parties prenantes du projet pour collecter des informations complémentaires et/ou apporter des clarifications.
- b) **Définition de la stratégie** : Cette étape vise à l'élaboration d'un chronogramme détaillé de la mission y compris le calendrier des entretiens à mener et d'une stratégie de la mission alignée sur le chronogramme détaillé. Il s'agit également de tenir compte des résultats de l'analyse documentaire pour mieux affiner les prochaines étapes de la mission. A la fin de cette étape, les consultants devront être à même de préparer la note méthodologique.
- c) **Des entretiens avec toutes les parties prenantes** : cette partie devra inclure la contrepartie nationale, les partenaires techniques et les bénéficiaires pour recueillir leurs avis sur les

différents aspects liés à la pérennisation. A ce titre, en plus du PNUD/ UGP-PUDC, les structures suivantes doivent être consultées :

- i. la Présidence de la République ;
  - ii. la Primature ;
  - iii. le ministère de l'économie et des finances et ses directions (dont notamment la Direction du budget);
  - iv. le ministère de la planification du développement et de la coopération et ses directions clefs notamment : la Direction de mobilisation des ressources, la Cellule chargée de la mise en œuvre du PND et du suivi des ODD, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEED));
  - v. les ministères sectoriels et leurs services techniques concernés dont :
    - le ministère des postes, de l'économie numérique et des Innovations technologiques ;
    - le ministère des enseignements primaires, secondaires et de la formation professionnelle ;
    - le ministère de la santé et de l'hygiène publique;
    - le ministère des mines et des énergies et ses directions clefs (l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), la Direction générale de l'énergie, la Cellule de coordination du projet CIZO ;
    - le ministère de l'agriculture de la production animale et halieutique et en particulier le Secrétaire Général, la directeur de l'aménagement de l'équipement et de la mécanisation agricole (DAEMA), le Directeur de la pêche et aquaculture etc.
    - le ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise et ses directions ou structures affiliées: le secrétariat général, la direction de l'approvisionnement en eau potable, la direction de la maîtrise des ouvrages, la direction de l'assainissement, la société de patrimoine SPEAU/la TdE ;
    - le ministère des infrastructures et ses services compétents (la Direction générale des infrastructures et équipements urbains et ses directions techniques : Direction des pistes rurales, les 5 Directions régionales des TP ; la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER)) ;
    - le ministère de développement à la base de l'Artisanat et de la Jeunesse et ses agences/directions d'exécution du PUDC (Agence nationale de développement à la base (ANADEB), Cellule de la coordination nationale des Plateformes multifonctionnelles (PN-PTFM)) ;
    - le ministère de l'urbanisme et de l'habitat et son agence spécialisée (Agence nationale de l'assainissement et des salubrités publiques) ;
    - éventuellement, l'Agence nationale de protection civile (par rapport à la gestion des inondations et des catastrophes) ; les structures chargées de la finance inclusive, le MIFA et le PNPER pour une complémentarité et la synergie des actions en matière de développement de l'entreprenariat rural (composante 3 du PUDC).
  - vi. Tous les partenaires de mise en œuvre
- d) **Des visites de terrain** : elles permettront au consultant de visiter les sites et réalisations du PUDC et de discuter avec les autorités administratives décentralisées, les collectivités locales et les communautés bénéficiaires pour bâtir sur les bonnes pratiques locales et expériences développées par l'Etat ou les autres partenaires.

**Les résultats attendus :**

Dans le cadre de cette mission, les consultants devront pour chaque activité ou projet du PUDC proposer des solutions pour s'assurer de la pérennité des interventions du programme en répondant aux questions suivantes :

- Quelles activités devons-nous proposer pour que les résultats de l'action soient durables ?
- Quelles sont les ressources nécessaires pour pérenniser les activités (financières, matérielles, techniques...)?
- Qui fournira ces ressources lorsque le projet sera terminé ?

Les consultants devront sur base des concertations effectuées avec le comité de pilotage, proposer de la suite à donner aux actions non entamées.

En outre, les consultants devront discuter avec toutes les parties prenantes du programme pour répondre aux questions spécifiques, à savoir :

- Quelles sont les structures existantes en charge de ces missions ?
- Ont-elles les capacités réelles de prise en charge de ces missions ?
- Sont-elles efficaces dans la gestion ?
- Existe-t-il une structure ou Agence locale capable de gérer les activités de ce projet telles qu'exécutées actuellement ?
- Comment la gestion de ce projet sera-t-elle transférée ?
- Quelles réformes à mettre en œuvre par le Gouvernement pour assurer une gestion efficace et efficiente de ce projet ?
- Comment sera-t-il financé ?
- Comment sera-t-il évalué ?
- Quel sera le rôle de la communauté dans la gestion et l'évaluation du projet ?
- Comment le rôle de la communauté sera-t-il facilité ?
- Quel est le rôle des autorités locales ?
- Est-il nécessaire de former les institutions en charge de succéder au projet ?
- Quelles ressources (à la fois humaines et financières) doivent être transmises à un successeur pour mener à bien sa mission ?

**A la fin de la mission, une stratégie de sortie détaillée avec un chronogramme clair et détaillé de mise en œuvre ainsi que la définition des rôles et responsabilités de chacun des acteurs est finalisée.**

### III. LIVRABLES

Période	Livrables
<b>Phase de démarrage</b> : deux (02) semaines après la signature de contrat	Une note méthodologique de 10 pages maximum décrivant clairement le chronogramme détaillé de la mission, la stratégie pour la conduite de la mission, le calendrier des structures à rencontrer ainsi que les questions à aborder, les objectifs à atteindre, les étapes et les outils de collecte d'information
<b>Phase intermédiaire</b> : trois (03) semaines après la signature de contrat	Un premier draft de rapport de mission comprenant une stratégie de sortie détaillée prenant en compte les différentes étapes pour le transfert définitif des interventions du programme au Gouvernement, l'identification exhaustive des partenaires nationaux et acteurs clés intervenant dans la stratégie de sortie, l'identification des domaines nécessitant le renforcement des capacités et les activités requises après

	la fin du programme, la détermination d'une période de transition accompagnée d'un plan de transition détaillé à la fin du programme indiquant clairement les objectifs et délais, rôles et responsabilités de tous les acteurs clés
<b>Phase finale</b>	Un rapport final de mission après amendement et intégration des commentaires et observations issus des parties prenantes

#### **IV. MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements au consultant seront effectués sur la base du nombre de jours prestés à travers la production d'une facture de paiement validé par le superviseur. Le consultant est autorisé à introduire deux factures :

- Une 1<sup>ère</sup> facture équivalent à 40% du montant de la prestation correspondant à la phase intermédiaire c'est-à-dire après la soumission du draft de rapport technique de mission approuvé par le PNUD sous réserve d'amendement ;
- Une 2<sup>ème</sup> facture équivalent à 60% du montant de la prestation correspondant à la phase finale c'est-à-dire après la soumission et acceptation par le PNUD du rapport technique final de la mission.

#### **V. COMPÉTENCES**

La mission sera conduite par une équipe de deux Consultants :

- **Un Consultant national (Bac+4)** en socio-économie, économie rurale, ayant une parfaite connaissance de l'administration togolaise, de son fonctionnement et maîtrisant les contours des programmes ou stratégies nationales ; l'expert national qui viendra en appui l'expert international dans l'élaboration de sa mission ayant :
  - une expérience d'au moins 8 ans dans les études stratégiques, analyse prospective, planification et ancrage institutionnel, avec une bonne qualification dans le diagnostic institutionnel, conception de plan stratégique, de programme ou projet, évaluation finale ou mi-parcours de projets, analyses des risques ;
  - une expérience d'au moins trois missions similaires ;
  - une expérience en accompagnement de la mise en œuvre des programmes de développement d'envergure, dans la mobilisation des ressources et de développement de partenariats ;
  - une capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit en français.

#### **VI. DOCUMENTS À INCLURE DANS LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

Les Consultant(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à présenter un dossier de candidature à l'adresse email [procur.pudc.tg@undp.org](mailto:procur.pudc.tg@undp.org) comprenant les éléments suivants :

1. **Une Proposition Technique (enveloppe/Fichier N°1)** pour les deux consultants comprenant :
  - une Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature ;
  - une brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée ;

- un CV de chacun des experts incluant : l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références par CV;
2. **Une Proposition Financière Contrats forfaitaires (enveloppe/Fichier N°2)** soumise sur la base de l'approche forfaitaire, la proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits/délivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en F.CFA ou en USD.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer en détail dans leurs propositions financières les honoraires, les frais de séjour (le cas échéant) et le nombre de jours de travail prévus.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les termes de référence et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

## VII. EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

### a) Evaluation technique individuel

Critères	Sous-critères	Noté
<b>I- Education (Critère d'admissibilité)</b>	Formation universitaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme Bac+4 spécialité en économie rurale, socio-économie, professionnel en élaboration des projets, plans d'actions ou plans stratégiques, analyse socio-économique, évaluation etc</li> </ul>	
<b>II- Expériences du consultant</b>		45
<b>Expérience générale</b>	Expérience générale <b>au moins 8 ans</b> dans les études stratégiques, analyse prospective, planification et ancrage institutionnel, avec une bonne qualification dans le diagnostic institutionnel, conception de plan stratégique, de programme ou projet, évaluation finale ou mi-parcours de projets, analyses des risques = ou >8 ans : 15 points < 8 ans = 2 points	15
<b>Expérience dans le domaine</b>	Expériences similaires <b>au moins 3 prestations similaires</b>	15
<b>Expérience en Afrique Subsaharienne</b>	Expérience dans la zone géographique (Afrique subsaharienne) =ou > 3 expériences dans la zone subsaharienne : 5 points < 3 expériences dans la zone subsaharienne : 2 points	5

<b>Expérience avec le Système des NU, les institutions Etatiques et les bailleurs de fonds</b>	Expérience avec le système des Nations Unies, les institutions étatiques clefs, les bailleurs ... <b>Au moins une expérience avec les institutions internationales : 5 points</b>  o expérience : 0 point	5
<b>Langues</b>	Excellente maîtrise du Français	5
	Maîtrise de l'anglais	-
<b>III- Proposition technique</b>		<b>55</b>
	Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs (compréhension des TDRs, description détaillée des différentes composantes)	35
	<b>Conformité du</b> Chronogramme, plan de travail détaillé et TdR	20
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

Seuls les candidat(e)s qui obtiendront 70% de la note technique seront considéré(e)s pour l'évaluation financière.

**b) Les propositions financières**

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire. Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

**Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30**

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**

**1. Documents constitutifs de l'Offre :**

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

<b>Document</b>	<b>Description</b>	<b>Forme</b>
*Curriculum Vitae <b>ou</b> P11 Si le P11 n'est pas disponible, le candidat peut soumettre uniquement le CV	Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence.	Annexe 3
Diplômes	Envoyer les copies de vos diplômes requis	
Proposition financière	Soumission d'une offre financière globale pour la durée de la mission	Annexe 4

**N.B.**

Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [Conditions Générales des Contrats Individuels \(annexe 2\)](#).

## **ANNEXES**

**Annexe 1 - Terme de Références de la mission** (voir plus haut)

**Annexe 2 - Conditions générales des Contrats Individuels**



Conditions générales  
des contrats prestata

**Annexe 3- Tableau des coûts**



Tableau des  
Coûts.docx

**Annexe 4 – P11 (SC & IC)**



P11 modified for SCs  
and SSAs-Draft.doc

**Annexe 5- Type de contrat**



modèle de  
contrat.doc